

LE SCOT AVANCE

Le Pays de la Bresse bourguignonne élabore depuis septembre 2013 son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Aujourd'hui, la réflexion sur le projet se poursuit par l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Feuille de route de la politique d'aménagement de la Bresse bourguignonne, il expose la vision partagée des communes sur le devenir du territoire à l'horizon 2035 tout en respectant les principes du développement durable et en répondant aux enjeux ruraux de la Bresse.

UN PROJET PARTAGÉ

La construction de ce projet de territoire n'aurait de sens sans l'association étroite des élus, des membres publics et privés du Conseil de développement et des habitants de la Bresse bourguignonne. Plusieurs temps de travail collectif ont été ainsi mis en place :

→ Un séminaire prospectif

Le 15 octobre 2014, un séminaire a réuni les élus de la Bresse bourguignonne pour mener une réflexion collective autour de la construction du PADD à travers des ateliers thématiques.

→ Une réunion publique

Le diagnostic et le projet de PADD ont été présentés à la population le 29 avril 2015. Au cours de la soirée, les participants ont pu réagir face aux études et interroger le projet.

→ Un forum interSCoT

Les élus du territoire ont rencontré le 26 mai 2015 des représentants des SCoT du Pays Lédonien, Chalonnais et Bourg-Bresse-Revermont, limitrophes de la Bresse bourguignonne. En ateliers, ils ont pu partager leurs expériences quant à l'élaboration du SCoT et réfléchir aux synergies et aux complémentarités existantes et à développer.

Ces 3 événements sont venus compléter les présentations en communautés de communes et le débat obligatoire qui a eu lieu en comité syndical du 9 février 2015.



LES ÉTAPES

Le SCoT s'imposera à tous après 4 grandes phases d'études et administratives :

2014

1 | Observer le territoire

Le diagnostic

2015

2 | Choisir un cap

Le projet d'aménagement et de développement durables

Vous êtes ici

3 | Élaborer le plan d'actions

Le document d'orientation et d'objectifs

2016

4 | Valider le SCoT

Les personnes publiques associées, l'enquête publique et l'approbation

CHOISIR UN CAP

Un projet co-construit pour
notre territoire

UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ ET ÉQUILIBRÉ

Le projet du SCoT s'articule autour de trois principes fondamentaux :

- Une organisation territoriale multipolaire qui permet de structurer les bassins de vie et d'emplois de manière cohérente tout en maîtrisant l'influence des grandes agglomérations à proximité du territoire.
- Un accès à la mobilité et des pratiques de proximité facilitées afin d'améliorer le cadre de vie des ménages.
- Une armature rurale en lien avec la préservation de l'environnement et des paysages afin de contribuer à un développement de qualité compatible avec la sauvegarde de l'identité et des ressources du territoire bressan.



Axe 1

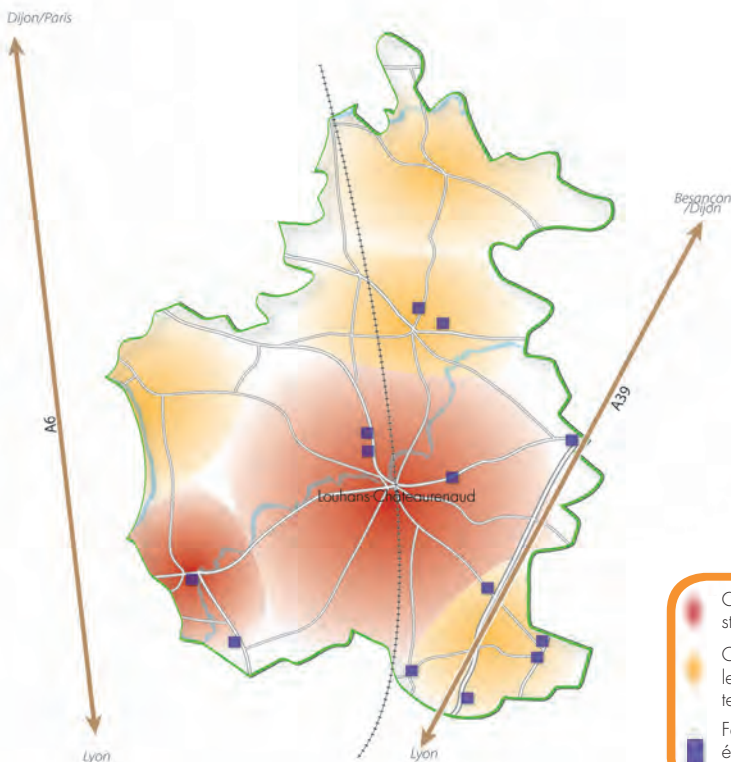
PROMOUVOIR UNE RURALITÉ ATTRACTIVE ET ÉQUILIBRÉE POUR ORGANISER DES BASSINS DE VIE ET D'EMPLOIS DYNAMIQUES



UNE RURALITÉ AGILE ET INNOVANTE

Le SCoT vise à organiser un maillage complémentaire et équilibré de l'activité économique pour favoriser le rééquilibrage entre bassins de vie et bassins d'emplois.

Une organisation économique qui favorise le développement local et l'emploi



FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET L'EMPLOI :

- Favoriser la création de 5000 emplois à l'horizon 2035 ;
- Rapprocher bassin de vie et bassin d'emploi ;
- S'appuyer sur la desserte autoroutière et ferroviaire.

ACCUEILLIR DES ENTREPRISES :

- Requalifier les zones d'activités ;
- Définir une stratégie flexible de la gestion foncière et adaptée aux porteurs de projets ;
- Développer une offre en immobilier d'entreprises ;
- Développer l'offre numérique.

DIVERSIFIER LE TISSU ÉCONOMIQUE :

- Soutenir les filières spécialisées porteuses de l'identité du territoire ;
- Favoriser la mise en réseau des acteurs économiques du territoire pour développer les échanges et les synergies ;
- Accompagner les filières artisanales pour renforcer leur rôle de lien social de proximité.

● Conforter et développer les bassins d'emplois structurants du territoire

● Organiser les bassins d'emplois locaux pour favoriser le développement économique sur l'ensemble du territoire

■ Favoriser l'optimisation et la requalification des zones économiques sur l'ensemble du territoire pour améliorer leur qualité architecturale et paysagère

PROMOUVOIR UNE RURALITÉ ATTRACTIVE ET ÉQUILBRÉE POUR ORGANISER DES BASSINS DE VIE ET D'EMPLOIS DYNAMIQUES



UNE RURALITÉ ATTRACTIVE DE PROXIMITÉ

Le SCoT doit permettre d'assurer un développement rural continu mais maîtrisé et de qualité respectant les grands équilibres du territoire garants du cadre de vie bressan et de ses spécificités.

S'APPUYER SUR UN MAILLAGE MULTIPOLAIRE :

Louhans-Châteaurenaud / Branges / Sornay : la centralité bressane, pôle relais entre Chalon-sur-Saône et Lons-Le-Saunier

- Diversifier et requalifier l'offre en logements pour permettre des parcours résidentiels complets et favoriser la mixité sociale ;
- Pérenniser une offre commerciale et d'équipements d'envergure ;
- Maintenir l'offre en transport en commun vers les agglomérations extérieures.

5 pôles d'équilibre renforcés en tant que centralité d'appui qui structurent les bassins de vie du territoire :

- Diversifier et requalifier le parc de logements pour renforcer l'attractivité des centres-bourgs et favoriser la mixité sociale ;
- S'appuyer sur une offre en équipements et de services complémentaires à la centralité bressane.

8 pôles de proximité confortés qui rayonnent sur les communes rurales alentours :

- Soutenir le rôle de proximité historique de ces pôles et favoriser le retour des ménages vers les centres-bourgs ;
- Maintenir une offre en équipements et de services de proximité.

71 communes qui se développent sur un rythme maîtrisé, compatible avec la préservation des équilibres :

- Limiter l'urbanisation diffuse et le mitage ;
- Maintenir l'offre commerciale et de services d'appoint existante ;
- Développer les liaisons douces pour les « courtes-distances » entre les bourgs et les hameaux ;
- Étendre le réseau de transport à la demande pour faciliter l'accès à la mobilité pour tous.

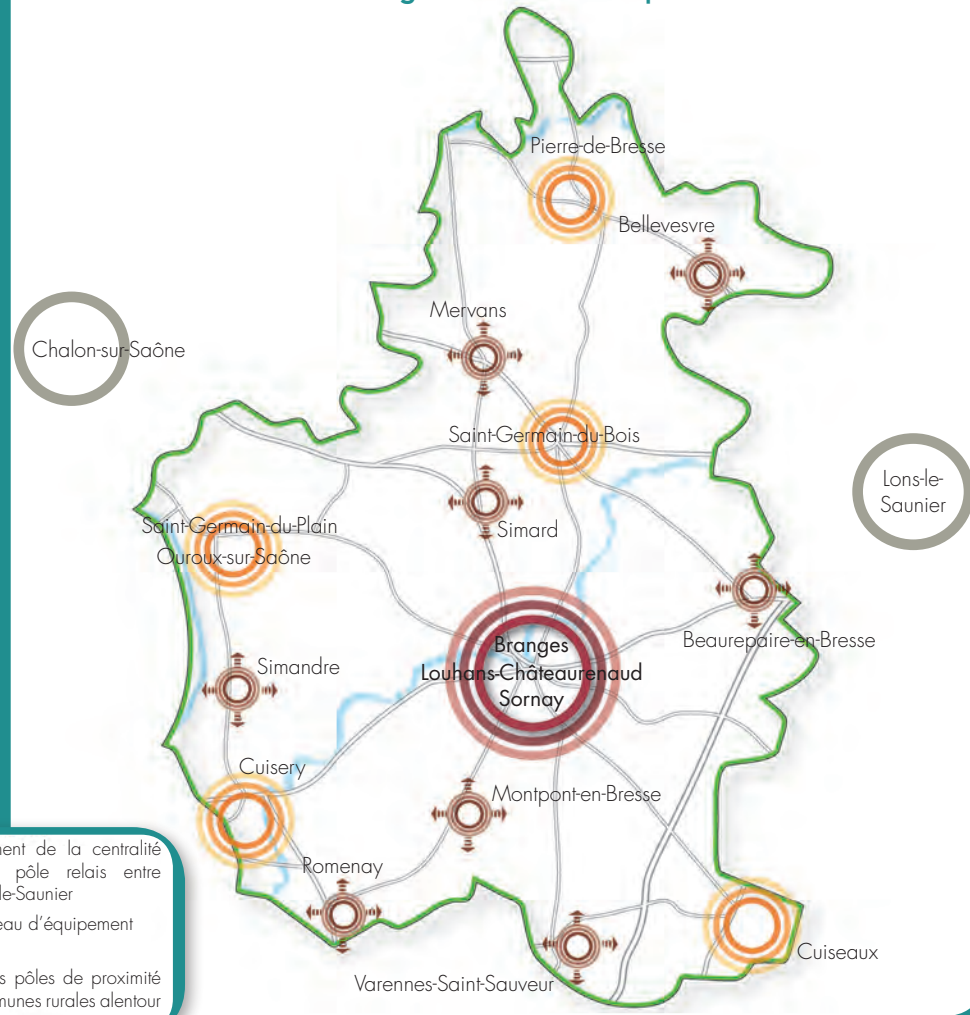
FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT RURAL DURABLE :

- Conserver la diversité agricole et paysagère des bourgs, villages et hameaux ;
- Requalifier les entrées de ville ;
- Valoriser les vues remarquables sur le grand paysage ;
- Planifier et maîtriser tout type d'extensions d'urbanisation.

FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT RURAL DE QUALITÉ POUR PRÉSERVER LE CADRE DE VIE :

- Tendre vers une gestion et une performance énergétique durable ;
- Proposer une offre alternative à la voiture individuelle ;
- Favoriser l'émergence de liaisons douces ;
- Prendre en compte les risques et nuisances dans le développement et l'aménagement du territoire.

Une armature rurale qui s'appuie sur un maillage territorial multipolaire



- Favoriser le développement de la centralité bressane en tant que pôle relais entre Chalon-sur-Saône et Lons-le-Saunier
- Renforcer le rôle et le niveau d'équipement des pôles d'équilibre
- Conforter le maillage des pôles de proximité qui rayonnent sur les communes rurales alentours

Axe 2

FAÇONNER UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ POUR PÉRENNISER ET VALORISER L'IDENTITÉ BRESSANE DU TERRITOIRE



UN TERROIR BRESSAN RECONNU ET D'EXCELLENCE

Le SCoT doit permettre de reconnaître et de renforcer le rôle de l'agriculture dans le projet de territoire, d'enrayer la banalisation progressive des paysages et du patrimoine traditionnel. Par ailleurs, il devra préserver les fonctionnalités et les valeurs des ressources paysagères, identitaires et environnementales.

VALORISER LE TERROIR :

- Poursuivre la diversification des activités agricoles et favoriser un modèle agricole de proximité ;
- Préserver et renforcer le réseau bocager sur la plaine bressane ;
- Préserver le foncier agricole en limitant l'artificialisation des sols.

SOUTENIR LE TOURISME :

- Faire émerger une offre d'hébergement et de restauration diversifiée notamment de grande capacité
- Conforter l'action de l'offre de tourisme du Pays ;
- Développer les activités de loisirs...

UNE RURALITÉ DURABLE ET RAISONNÉE

Le SCoT doit développer un véritable dialogue entre les lieux de vie et d'emplois et les milieux qui les entourent, et ainsi conforter la place de la nature dans le territoire. Au delà de la préservation, le SCoT devra permettre de gérer durablement l'ensemble des ressources naturelles.

PRÉSERVER LES RICHESSES NATURELLES :

- Poursuivre la protection des réservoirs de biodiversité ;
- Préserver et restaurer les corridors de biodiversité.

AMÉLIORER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE :

- Préserver et sécuriser la ressource en eau ;
- Conditionner le développement urbain à une gestion des sortants (eau, déchets) adaptée ;
- Diversifier l'offre énergétique en tirant partie du potentiel de production énergétique locale.

Un territoire aux richesses naturelles à préserver



- ▨ Protéger les réservoirs de biodiversité
- Préserver et restaurer les corridors de biodiversité
- Pérenniser les espaces «tampons», favorables à la préservation et au développement d'une biodiversité indigène

Le SCoT avance, la concertation continue

L'élaboration du SCoT fait l'objet d'une concertation et d'une information auprès de tous les habitants. Chacun peut ainsi contribuer à la réflexion afin que le SCoT soit partagé par tous.

S'exprimer/ Échanger

- Des réunions publiques
- Un registre d'expression au siège du Syndicat Mixte
- Une adresse mail : scot.bresse.bourguignonne@orange.fr

S'informer

- Une exposition au siège du Syndicat Mixte
- Des articles et des lettres du SCoT
- Une rubrique dédiée sur : www.pays-bresse-bourguignonne.com/le-scot/

CONTACT

Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne

M.I.F.E. 4 promenade des cordeliers
71 500 LOUHANS
03 85 75 76 00
scot.bresse.bourguignonne@orange.fr

